

## Le secteur bancaire européen a bien résisté au premier semestre (S1) à la crise du Covid-19 !

*Par Patrick Goux, Analyste Banques Européennes financier et extra-financier.*



La baisse des résultats au S1 est peu révélatrice de l'amélioration globale des fondamentaux des banques. Si la crise sanitaire a eu des effets négatifs sur la solvabilité des banques, la capacité du secteur à absorber des pertes a en réalité augmenté grâce au soutien massif des Etats, des régulateurs et superviseurs, enfin, des banques centrales.

### Les résultats du premier semestre ne reflètent pas l'amélioration des fondamentaux des banques

Les résultats bancaires sont en baisse au S1, une tendance qui s'explique par :

- Une nette remontée de la charge du risque en particulier sur les secteurs les plus affectés par la crise (énergie, transport aérien et tourisme), le niveau atteint au S1 restant néanmoins notablement en dessous du pic annuel des 15 dernières années
- Une baisse des revenus d'intérêt et des commissions en raison de l'environnement de taux et de l'arrêt d'une partie de l'activité commerciale pendant la période de confinement.

Toutefois, la baisse des résultats a été atténuée par une très bonne gestion des coûts, et de nombreuses banques ont annoncé au S1 de nouveaux plans de réductions, notamment dans le cadre de leur transition digitale. De plus, l'environnement exceptionnellement favorable au S1 dans les activités de marchés taux et change a soutenu les résultats de certains acteurs.

Outre le net renforcement du secteur suite à la grande crise financière, les fondamentaux des banques ont bénéficié à plein au S1 de la puissance des mesures annoncées par les autorités ces derniers mois.

### Les plans de soutien massif des Etats devraient réduire le coût total de cette crise pour le secteur

Les gouvernements ont adopté des plans de relance massifs, au niveau européen et national, et d'autres mesures fortes de soutien aux ménages et entreprises, telle que la généralisation du chômage partiel et la mise en place de prêts bancaires aux entreprises en large part garantie par les Etats.

Ces mesures, ainsi que les moratoires mis en œuvre par les banques elles-mêmes, devraient permettre d'atténuer le nombre de faillites de ménages et d'entreprises induit par la crise du Covid, et donc les pertes sur le portefeuille de prêts des banques.

Depuis 2018, ces dernières sont comptabilisées selon la norme IFRS 9. Dans l'environnement actuel, cette règle impose aux banques de provisionner par anticipation une part notable des pertes attendues à moyen terme sur leur portefeuille de prêts, ce qu'elles ont fait au S1 sur la base de leurs propres modèles et scénarii. Du fait de cette nouvelle règle, les banques anticipent donc une baisse de la charge du risque à partir du S2 hors nouvel épisode de crise sanitaire ou économique. A noter cependant de nettes disparités dans les hypothèses macroéconomiques et dans les modèles de provisionnement utilisés par les banques qui pourront donner lieu à un ajustement ultérieur du coût du risque.

### **La capacité d'absorption des pertes s'est paradoxalement renforcée depuis le début de cette crise**

Outre le soutien des Etats, les banques ont bénéficié à plein des mesures prises par les régulateurs, superviseurs et banques centrales pour compenser quelque peu les effets négatifs de la politique monétaire sur leur rentabilité et soutenir leur liquidité et leur solvabilité.

Certaines de ces mesures n'auront des effets positifs dans les comptes des banques qu'au cours des prochaines publications, tel l'impact des nouvelles opérations de TLTRO III annoncées par la BCE. En revanche, les mesures concernant la solvabilité sont déjà largement apparentes dans les résultats du S1. Elles ont permis simultanément :

- De baisser notablement les exigences en capital core, par exemple via la possibilité offerte désormais de répondre à une part de ces exigences avec des instruments hybrides.
- Et de soutenir le niveau des ratios de solvabilité publiés par les banques, par exemple en lissant l'impact d'IFRS 9.

Aussi, si cette crise a eu des effets négatifs sur la solvabilité des banques, la capacité du secteur à absorber des pertes a en réalité augmenté grâce à ces mesures. L'interdiction de payer des dividendes en 2020 imposée par la BCE s'inscrit dans ce cadre même si elle pénalise l'attrait du secteur pour les investisseurs actions.

Toutes ces mesures permettront aux banques de faire face à moyen terme à la pression baissière sur la solvabilité induite par le coût de cette crise et par la procyclicité des règles de Bâle.

### **Continuer à prêter dans un tel environnement reste un dilemme pour les banques**

En échange de ce soutien fort, les autorités attendent des banques qu'elles ne referment pas le robinet du crédit.

Cet objectif a été atteint pendant la période de confinement avec un pic record de croissance des prêts aux entreprises de la zone euro : plus de 12% en rythme annuel sur la période janvier à juin 2020 d'après les données de la BCE. Cette performance tient à la mise en place des plans de prêts bancaires avec garantie d'Etat et au tirage des lignes de liquidité par les grandes entreprises.

Pourtant, dans un environnement économique désormais plus difficile et plus incertain qu'au cours des années précédentes, les banques seront tentées de durcir leurs conditions d'octroi à l'avenir comme le montrait leurs réponses à la dernière enquête de la BCE de juillet sur les conditions de crédit. Dans ce contexte et pour chercher à satisfaire les autorités, les banques pourraient accroître leurs prêts aux secteurs les moins exposés à la crise actuelle et profiter du plan de relance européen pour accélérer la transition énergétique de leur portefeuille de prêts.

## **A l'avenir, le secteur pourrait faire face à plusieurs enjeux**

D'abord, la rentabilité du secteur reste structurellement limitée et la politique monétaire actuelle s'apparente pour les banques à un boulet qu'elles risquent de trainer encore longtemps, et toute dégradation de l'environnement sanitaire et économique pourrait obliger les banques à revoir à la hausse leurs besoins de provisions.

De plus, si le secteur a bien résisté en moyenne au S1, certains acteurs restent des maillons faibles. Tout signal négatif du superviseur envers ces banques, tel le maintien pour ces seuls acteurs de l'interdiction de payer des dividendes en 2021, pourrait accentuer la défiance envers eux.

Enfin, à plus long terme, la question de la mise en place de la version finale de Bâle 3, et de la pérennité des mesures d'adoucissement réglementaire prises durant cette crise, pourraient obliger certains acteurs à devoir continuer à renforcer leur solvabilité. Mais en tout premier lieu, les banques doivent accélérer leur transition numérique en mettant le client au centre de leur dispositif, au moment où, de grandes sociétés technologiques semblent vouloir reprendre aux banques le monopole de la relation commerciale.



*Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information.*

*Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.*

*Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.*

*Edité par Groupama Asset Management - Siège social : 25 rue de la ville l'Evêque, 75008 Paris - Site web : [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)*

## **A propos de GROUPAMA ASSET MANAGEMENT, Gestionnaire Activement Responsable**

Acteur de référence en France auprès des investisseurs institutionnels avec 107,4 Md€ d'actifs (au 31/07/2020), Groupama Asset Management figure aujourd'hui au 10ème rang des sociétés de gestion d'actifs françaises. Filiale de Groupama, 1ère mutuelle d'assurance en France, elle permet à sa clientèle d'investisseurs professionnels de bénéficier de sa gestion activement responsable multi-expertises : Un mode de gestion long terme, résolument active, s'appuyant sur une forte capacité de recherche.

**Contacts presse :**

**Groupama Asset Management**

Marie Sirand-Pugnet  
Tél. +33 (0)6 44 26 36 09  
[msirandpugnet@groupama-am.fr](mailto:msirandpugnet@groupama-am.fr)

Karine Vitré-Duret  
Tél. +33 (0)6 73 48 85 66  
[kvitre-duret@groupama-am.fr](mailto:kvitre-duret@groupama-am.fr)

**Agence FARGO**

Yohann Hendrice  
Tél. +33 (0)6 16 83 28 89  
[yhendrice@fargo.agency](mailto:yhendrice@fargo.agency)

Zarema Kanieva  
Tél. +33 (0)6 16 83 29 16  
[zkanieva@fargo.agency](mailto:zkanieva@fargo.agency)

Chloé Légeron  
Tél. +33 (0)6 15 34 34 00  
[clegeron@fargo.agency](mailto:clegeron@fargo.agency)